

## **ARRETE n° 25 2046 du 10 JUIN 2025**

portant désignation du jury d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2025

### **Le Président du conseil d'Administration**

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L325-17 à L325-20 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** l'arrêté du 17 juin 2024 fixant les dates d'ouverture des concours et examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025, notamment son article 2 ;

**Vu** l'arrêté n° 250640 du 27 février 2025 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025 ;

**Vu** la proposition du président de la délégation Ile-de-France du CNFPT;

**Vu** l'accord des élus sollicités ;

**Considérant** la convention relative à la mise en œuvre et au fonctionnement du service concours unifié des SDIS d'Ile-de-France au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne approuvée par les Services Départementaux d'Incendie et des Secours franciliens en date du 15 mars 2024 ;

**Considérant** le tirage au sort réalisé le 21 mai 2025 parmi les représentants du personnel des grades de caporal, caporal-chef, sergent ou adjudant de sapeurs-pompiers professionnels membres de la commissions administrative paritaire du SDIS autorité organisatrice et des SDIS franciliens cosignataires de la convention ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à la composition du jury d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours :

## **Arrête**

### **ARTICLE 1**

La liste des membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels session 2025 est arrêtée comme suit :

Collège des personnalités qualifiées :

- Commandant Laurent GIRARDIERE, officier de sapeurs-pompiers professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne ;
- Monsieur Alan ECHE, représentant du CNFPT délégation Ile-de-France ;
- Lieutenant Jean-Baptiste BRIER, officier de sapeurs-pompiers professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise.

Collège des élus locaux :

- Madame Marie-Claire CHAMBARET, maire de Cerny, conseillère départementale et 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne ;
- Madame Nathalie TATIN, Adjointe au maire d'Orcemont, déléguée aux finances, à l'urbanisme, aux travaux et à l'enfance ;
- Madame Patricia CHARRETIER, Adjointe au maire de Dammarie-les-Lys, déléguée à l'enfance, au scolaire, au périscolaire et à l'éducation à la cause animale.

Collège des représentants des grades de caporal, caporal-chef, sergent ou adjudant de sapeurs-pompiers professionnels :

- Adjudant Nordine HAMIDI, sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels du SDIS de Seine-et-Marne ;
- Adjudant-chef Franck LANSOY, sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels du SDIS des Yvelines ;
- Adjudant Jérôme FRIBOURG sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels du SDIS de l'Essonne.

### **ARTICLE 2**

Le jury est placé sous la présidence du Commandant Laurent GIRARDIERE, officier de sapeurs-pompiers professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne.

### **ARTICLE 3**

Dans le cas où le président serait dans l'impossibilité d'accomplir sa mission, il est remplacé dans cette fonction au sein du jury par Monsieur Alan ECHE représentant du CNFPT délégation Ile-de-France jusqu'à la délibération finale.

#### **ARTICLE 4**

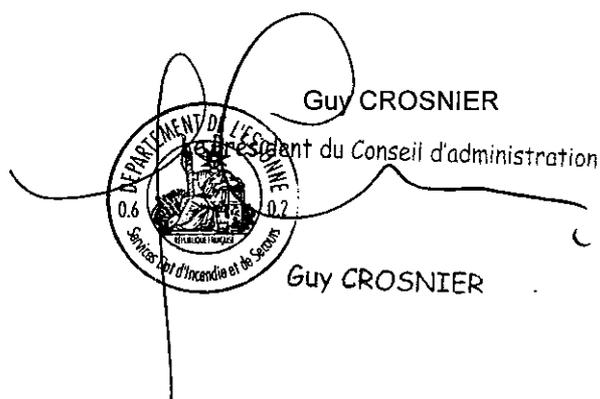
Compte-tenu du nombre de candidats, le jury pourra se constituer en groupe d'examineurs dans les conditions fixées par l'article L 325-19 du code général de la fonction publique.

#### **ARTICLE 5**

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités adéquates de publicité.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne. Il sera affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne et des SDIS franciliens cosignataires de la convention.

Guy CROSNIER  
Président du Conseil d'administration



Guy CROSNIER

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SDIS et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut notamment être saisi via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), rubrique « Télérecours citoyens ».*

## ***': Accusé de réception :***

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 091-289100992-20250610-252046-AI  
Date de réception de l'accusé : 11/06/2025

Numéro de l'acte : 252046

Objet : Portant désignation du jury professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels - Sessions 2025

Date de décision : 10/06/2025

Date de transmission : 11/06/2025

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 4. Fonction publique / 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

### **FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<http://www.efast.fr>